

1701.

9 avril. — Arrivée des ducs de Bourgogne et de Berry, revenant d'Espagne, où ils avaient accompagné Philippe V, leur père. Ils repartent le 13 du mois.

12 décembre. — Les habitants de Saint-Just et de Saint-Irénée sont soumis à la capitation.

1702.

20 juillet. — Arrêt du Conseil d'État du roy, portant établissement d'une Chambre de Commerce à Lyon. Le Consulat fut autorisé à la former, et il la composa d'un directeur en chef pris parmi les ex-consuls, d'un directeur pour le corps des drapiers, deux pour les banquiers ou marchands de soie, un pour les épiciers, un pour les toiliers, un pour les marchands de dorure, un pour les marchands et fabricants.

5 décembre. — Le Consulat fait don à M. de Chamillard d'une tenture en velours et crépine d'or pour ameublement, du prix de treize mille livres.

1704.

8 mai. — On fait de grandes réparations à la grande arche du Pont-du-Change, et on interdit le passage aux mariniers.

30 août. — Le pont St-Vincent, construit d'une manière fort pesante et soutenu en l'air par huit grosses poutres de sapin, tombe dans la rivière et écrase deux personnes qui passaient dessous. C'est le sieur Ambert qui est chargé de le reconstruire et le fait avec trois arcades de charpente, dont celle du milieu présente une largeur extraordinaire.

1706.

16 août. — Le Consulat ordonne que chaque officier des trente-cinq quartiers de la ville doit avoir une pompe portative à incendie, et les autorise à y faire contribuer les habitants.